

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

Conseil du 25 mars 2019

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : PROROGATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

L'an Deux Mille dix-neuf, le 25 mars 2019 à 17 h 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 11 mars 2019.

PRESENTS: Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Philippe PERETTI, Emmanuelle DE GENTILI, Pierre SAVELLI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Jean-Jacques PADOVANI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI 80RGO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Françoise VESPERINI.

ONT DONNE POUVOIR:

Valérie BIANCHI	à	Guy ARMANET
Angèle BRUNINI	à	Jean-Joseph MASSONI
Pierre-Noel LUIGGI	à	Serena BATTESTINI
Elienne PERFETTI	à	Jean BIAGGINI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Céline SIMONI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI
Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Jean-Noël VALERY	à	Michel ROSSI
Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI

QUORUM: 21

ABSENTS: Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Marie-Paule HOUDEMER, Jean-Michel SAVELLI, Lucien NATALI, Julien MORGANTI, Marie-Dominique CARRIER, Dominique ROSSI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

OBJET : PROROGATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu les articles R302-23 et L302-4-2 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 mars 2003 définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 30 septembre 2011 approuvant le Programme Local de l'Habitat, pour une durée de validité de 6 ans ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 février 2015 approuvant le lancement de la procédure d'élaboration du PLH² de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 6 novembre 2017 attribuant le marché d'élaboration du PLH² de la CAB au Cabinet ENEIS Conseil ;

Considérant l'état d'avancement des travaux du PLH² de la CAB :

Vus l'avis favorable du Préfet de la Haute-Corse du 19 février 2019 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 11 mars 2019 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

APPROUVE (A l'unanimité)

La prorogation de 2 ans du PLH de la CAB, soit jusqu'en décembre 2019 ;

AUTORISE

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 01 AVR. 2019
et publication ou notification
du 01 AVR. 2019
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MONTA AOUI



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter du présent affichage et notification